

## Le point sur l'évolution des fonctions des bibliothécaires et des documentalistes

Daniel Reicher

Volume 25, numéro 1, mars 1980

La documentation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/003935ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/003935ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Reicher, D. (1980). Le point sur l'évolution des fonctions des bibliothécaires et des documentalistes. *Meta*, 25(1), 42–48. <https://doi.org/10.7202/003935ar>

# Le point sur l'évolution des fonctions des bibliothécaires et des documentalistes

DANIEL REICHER  
directeur, École de bibliothéconomie,  
Université de Montréal

La définition la plus englobante du bibliothécaire et du documentaliste est celle qui regroupe les deux sous l'étiquette du spécialiste en information documentaire, c'est-à-dire de la personne-qui-sait-comment-tout-savoir.

De cette définition dérivent deux lapalissades :

- Le moyen le plus commode de tout savoir, c'est encore celui de connaître les moyens d'accéder à toute l'information ;
- Pour continuer à tout savoir, il faut conserver toute l'information sous forme de documentation réutilisable.

Cette explication, pourtant si simpliste, fait néanmoins apparaître une dichotomie qui est malheureusement devenue d'ordre majeur. En plusieurs millénaires de civilisation, le concept de l'information s'est graduellement dissocié de celui de la documentation ; celui du contenu de celui du contenant. Le bibliomane médiéval se pâmait devant une reliure enchâssée de pierres précieuses, même s'il était souvent inapte à consulter l'intérieur du manuscrit.

Notre contemporain Marshall McLuhan prétend que le médium est le message : le vecteur d'information a un impact sur l'information qu'il transporte. On aboutit donc à deux catégories assez nettement polarisées de spécialistes en information documentaire : le bibliothécaire, qui tend à mettre de l'ordre dans la documentation pour une utilisation future et le documentaliste, qui cherche à découvrir de l'information au moment où il en a besoin pour répondre à la demande d'un client.

En y regardant de plus près, les deux spécialistes font essentiellement la même chose : satisfaire les besoins d'information d'un client. Le bibliothécaire idéal, comme le restaurateur fin psychologue, fait sa cuisine à l'arrière.

Il évite d'ensevelir le client sous le poids de recettes bibliothéconomiques et la documentation est traitée tout juste à point pour satisfaire l'appétit du client, mais pas trop longtemps chipotée, afin qu'elle ne prenne pas un petit goût de désuétude.

Le documentaliste idéal, comme le restaurateur bon commerçant, fait sa cuisine un peu à l'avance. Il évite de décourager le client par des improvisations

parfois ingénieuses, mais rarement économiques. L'information est recueillie en tenant compte du profil d'intérêt du client, afin que celui-ci n'ait pas à s'impatienter devant des hors-d'œuvre bibliographiques en attendant le plat de résistance.

Comme il est évident que le monde de l'information documentaire ne fonctionne pas de façon idéale, cet article se penchera surtout sur le cas des bibliothécaires et des documentalistes ordinaires...

Sans remonter à la pomme d'Ève, on peut admettre que l'information existe depuis toujours en quantité considérable, mais ce n'est que depuis peu que l'information documentaire, c'est-à-dire enregistrée, se développe à peu près au même rythme. En effet, la culture orale, elle-même, n'échappe plus à la bande magnétique.

Le bibliothécaire est donc obligé de tenir compte de cette croissance continue d'une masse de données qu'il doit savoir repérer de façon ponctuelle. Les prédictions varient. Pour les plus optimistes, le flot d'information ne grandirait qu'au rythme de la croissance de la population, c'est-à-dire que d'ici l'an 2000, la documentation aura accéléré son rythme annuel de production de 50% par rapport à l'heure actuelle.

Les réalistes pensent que ce rythme de production serait plutôt parallèle à celui de la croissance économique, provoquant une augmentation de 100% par rapport à aujourd'hui. Les pessimistes, comme Anderla<sup>1</sup>, vont jusqu'à prédire des taux annuels d'accélération de 10 à 12% justifiant ainsi l'appellation d'explosion documentaire.

Lorsqu'on applique ces pourcentages à la base de 1979, on se rend compte que l'avenir bibliographique est effarant.

Le demi-million de monographies produites annuellement deviendra 750 000, un million, ou quatre millions selon la projection envisagée. Que prédire au sujet des millions d'articles, de rapports techniques, de documents audio-visuels ?

L'attitude du bibliothécaire face à ce développement des connaissances a varié avec le temps. Au début du xx<sup>e</sup> siècle, il était habituel d'analyser assez soigneusement toute la production documentaire jusqu'aux chapitres des livres et aux articles de périodiques.

Vers 1930, les bibliothécaires de référence commencèrent pourtant à s'inquiéter parce que leurs collègues catalogueurs semblaient lâcher pied devant les premiers grondements de l'avalanche documentaire.

En effet, le catalogueur commençait à limiter le nombre de voies d'accès bibliographiques à un document. Tandis que l'approche par auteur et par titre était maintenue, l'approche par sujet commençait à s'éroder. On appliquait une « règle de trois » bibliographique qui recommandait de passer à la vedette-matière plus générale dès que le nombre de vedettes spécifiques dépassait le nombre de trois pour une monographie.

1. G. Anderla, *L'Information en 1985*, Paris, OCDE, 1973.

Pour les périodiques, on s'en remettait de plus en plus aux services commerciaux d'indexation, avec leurs retards de production quasi inévitables. Au bibliothécaire de référence, le catalogueur répliquait que la surabondance de documents rendait superflue une analyse raffinée. Ce relâchement dans la précision du traitement s'aggrava vers 1960 lorsque le catalogage « simplifié » fut accepté par une institution aussi prestigieuse que le Library of Congress. Cette fois-ci, c'est le concept d'auteur qui se fissurait à son tour. Le catalogueur abandonnait la recherche qui lui permettait de rassembler sous une forme identique du nom tous les ouvrages d'un auteur. Si les anciennes règles avaient été trop pédantes au point de remplacer Voltaire et Stendhal par Arouet et Beyle, les nouvelles règles séparaient les ouvrages publiés sous le nom réel de ceux publiés sous un pseudonyme, sans plus se soucier de faire le lien entre les deux.

Pourtant, les catalogueurs ne parvenaient plus à endiguer le cataclysme. Les bibliothèques, des plus grandes aux plus petites, se retrouvaient avec des arrérages qui atteignaient des proportions fabuleuses au point de rendre inaccessible la production bibliographique contemporaine pendant deux années ou pire encore.

Malgré ces délais, la documentation qui aboutissait finalement sur les rayons était insuffisamment traitée aux yeux des bibliothécaires de référence qui étaient sur la ligne de feu et qui ne parvenaient plus à répondre aux besoins des usagers.

Il n'est pas étonnant que les bibliothécaires de référence adoptèrent eux aussi des tactiques défensives. Au lieu de donner des réponses précises aux questions des usagers, le bibliothécaire entreprit de faire de la pédagogie. L'utilisateur devait apprendre à découvrir par lui-même l'information dont il avait besoin. Notons par ailleurs que cette orientation pédagogique coïncidait avec le moment où les outils bibliographiques s'avéraient moins efficaces.

Si le bibliothécaire professionnel y perdait son latin, comment oser espérer que l'utilisateur pourrait se débrouiller de façon satisfaisante ?

À ce problème bibliographique vint se superposer un problème économique dès le début des années soixante. Après avoir vainement tenté de diminuer les coûts de fonctionnement de son service en réduisant la qualité du traitement et du repérage de l'information, le bibliothécaire devait se résigner à réduire soit la quantité de documentation acquise annuellement, soit le nombre d'employés chargés de répondre tant bien que mal à la demande.

On devinera aisément que les deux solutions furent appliquées en parallèle, pour aboutir à une centralisation à outrance des services. Pour éviter de dédoubler les documents, on unifiait des bibliothèques, ce qui permettait en même temps de réduire le personnel. On réduisait aussi le niveau de formation et, probablement, de compétence de ce personnel. Alors qu'en 1950 les normes suggéraient une proportion de 50% de bibliothécaires par rapport à l'effectif total, en 1960, on descendait à 33% et en 1970, à 25%. Évidemment, la réalité était encore un peu plus faible (23% dans les bibliothèques universitaires québécoises en 1972-1973).

Au début des années soixante-dix, l'utilisateur se trouvait loin de la documentation et encore plus éloigné de l'information... Que ce soit à cause des méthodes

de fonctionnement ou bien du manque de personnel, la réaction de mécontentement ne s'était pas fait attendre. Les usagers sans force de frappe délaissèrent la lecture, notamment dans les bibliothèques publiques ; mais ceux qui pouvaient exercer des pressions, dans les milieux d'enseignement et de recherche, commencèrent à se créer des services d'information plus conformes à leurs besoins.

Demandez à un bibliothécaire professionnel ce qu'est un centre de documentation, il vous affirmera vraisemblablement que c'est une bibliothèque anti-réglementaire. La constatation est bureaucratiquement vraie, mais la vérité à elle seule ne résout pas tous les problèmes.

L'utilisateur, qui ne peut fonctionner sans information documentaire, qui ne peut pas attendre deux ans qu'on lui permette de toucher au document dont il a besoin, qui est fatigué de discuter avec un super-technicien plus préoccupé des contenants que des contenus de la documentation, doit obligatoirement réagir...

Alors, il suscite le documentaliste, grâce au génie particulièrement québécois d'utiliser conjointement des termes français avec des calques américains afin de distinguer subtilement entre des activités quasi similaires, tout en déformant le sens original des termes pour répondre à nos besoins propres. On peut donc retrouver côte à côte un directeur de bibliothèque et un conservateur de bibliothèque, comme on peut rencontrer un directeur des finances et un trésorier dans la même institution.

Un brin de traduction éclaircira sans doute le débat. Le bibliothécaire est un universitaire possédant une fonction spécialisée généralement de premier cycle et un grade en bibliothéconomie de deuxième cycle. Le terme américain équivalent est le « librarian ». Le documentaliste est un universitaire possédant une fonction spécialisée de premier et parfois de deuxième cycle, mais moins souvent un grade en bibliothéconomie. Le terme américain équivalent est le « special librarian ».

En France, le terme « documentaliste » a un sens différent. Il s'agit d'un universitaire avec une formation en bibliothéconomie, mais qui n'a pas le statut de fonctionnaire et qui n'a pas le droit d'occuper un poste dans les bibliothèques universitaires ni dans les bibliothèques publiques reconnues par l'État. Par ailleurs, le bibliothécaire avec formation de niveau universitaire et statut de fonctionnaire est appelé « conservateur ». Ce qui ne l'empêche pas, bien au contraire, d'occuper dans une hiérarchie un poste de directeur de bibliothèque.

On voit donc comment le bibliothécaire québécois féru de terminologie en arrive assez facilement à considérer le documentaliste comme un spécialiste de contrebande.

S'il ne s'agissait que d'une question protocolaire de titres, le problème serait sans doute vite réglé. Tout le monde deviendrait médiathécaire et le tour serait joué. La question est essentiellement plus grave quand les usagers peuvent affirmer de bonne foi que la bibliothèque universitaire de Harvard fournissait en 1900 un meilleur service avec son million de volumes qu'en 1975 avec ses quinze millions de documents.

Les usagers n'ont pas tort de se demander si un service d'information documentaire sert les besoins de l'utilisateur ou ceux de la documentation. Les plus cyniques iraient même jusqu'à ajouter : ceux des employés...

Le problème est clair pour l'observateur impartial ainsi que le prouve l'analyse des besoins faite par l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal en 1976-1977 avec l'appui du Service pédagogique de la même université.

Lorsque le corps professoral se mit à structurer la centaine d'objectifs d'apprentissage requis pour former un diplômé compétent en information documentaire, les observateurs pédagogiques purent constater, après quelques heures d'activité professorale, que les objectifs avaient été placés selon un seul axe, celui des besoins de la documentation, quoique le corps professoral eût affirmé peu de temps auparavant que c'était les besoins de l'utilisateur qui devaient constituer la ligne de force.

En bref, la situation contemporaine du monde de l'information documentaire est réellement la suivante :

D'une part, certains spécialistes en information documentaire fournissent de la documentation à l'utilisateur, sans trop se préoccuper ni de la qualité de l'information contenue dans cette documentation, ni de la pertinence de cette information.

D'autre part, certains spécialistes fournissent de l'information sans trop se préoccuper de la conservation de la documentation en rangées bien ordonnées.

Le drame de la bibliothéconomie contemporaine est causé par l'obsession des bibliothécaires à développer des techniques de contrôle de la documentation toujours plus raffinées, au risque de négliger les connaissances psychosociologiques qui étaient appliquées déjà de façon empirique par les vieilles demoiselles (dont on se moque encore aujourd'hui) cultivées sans avoir mis le pied à l'université, mais qui savaient pourtant quel genre de roman plaisait à tel lecteur en particulier.

Le problème est loin d'approcher d'une solution en dépit de l'arrivée de l'automatisation. En effet, le bibliothécaire parvenait à inonder aussi sûrement le chercheur avec cinquante réponses manuelles non pertinentes qu'il peut le faire aujourd'hui avec cinq mille réponses électroniques tout autant à côté du sujet.

L'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal tente actuellement de renverser la vapeur et de ramener les besoins de l'utilisateur au centre des préoccupations de son programme d'études. Point d'altruisme dans cette approche.

L'utilisateur entend des promesses de droit légal à l'information, des déclarations prônant la participation de tous les citoyens à la culture, mais il constate que l'Annuaire du Québec prend presque deux ans à être publié et qu'il contient de l'information datant d'au moins trois ans. Il s'aperçoit aussi qu'un journal scientifique met de douze à dix-huit mois pour publier un article. Finalement, il découvre avec rage que ces documents pratiquement désuets au moment de la publication s'égarent dans les services de traitement pendant assez de temps pour que le document soit tout juste bon à garnir les rayons de la bibliothèque lorsqu'il devient enfin accessible au public, en attendant qu'il soit microfilmé, entreposé ou tout simplement élagué !

Jusqu'au début des années soixante-dix, le bibliothécaire faisait mine de ne pas s'apercevoir de la situation. Il fournissait des tonnes de documentation et s'indignait de ce que l'utilisateur ne les lise même pas.

Avec l'arrivée des bases et des banques de données, l'avenir est devenu menaçant pour le conservateur d'imprimés. L'utilisateur sait que l'information existe et qu'elle peut être obtenue très rapidement et de façon relativement économique.

Les outils bibliographiques se perfectionnent à un rythme tel que les retards ne leur sont quasiment plus imputables. Si quelque chose accroche dans le système, il faut donc en chercher la cause dans le facteur humain. Le spécialiste en information documentaire ne peut plus se cantonner dans la supertechnologie ; il doit, en outre et surtout, élargir ses connaissances en détection, en évaluation et en communication de l'information.

L'on rétorquera que c'est coller des étiquettes neuves sur de vieilles réalités. Détecter de l'information, c'est faire de l'acquisition ; l'évaluer, c'est faire du choix bibliographique ; la communiquer, c'est faire de la référence. Ce n'est plus tout à fait vrai, sans être déjà totalement faux.

Détecter l'information, c'est être capable de la trouver là où elle se crée ; c'est pénétrer dans les collèges invisibles, dans les comités d'évaluation des revues savantes, dans les centres de recherche, dans les secrétariats d'organisation de congrès internationaux. Pour le faire, il faut posséder un esprit d'initiative digne d'un courtier d'assurance. C'est aussi ne plus attendre qu'un éditeur ait pris l'initiative de faire imprimer un ouvrage qui semble devoir être profitable.

Évaluer l'information, c'est passer en revue de façon continue l'amas de documentation rassemblée dans le service d'information documentaire afin d'en éliminer l'information devenue désuète. Pour le faire, il faut évidemment posséder la culture pertinente, humaniste, sociale ou scientifique.

Communiquer l'information, c'est établir le profil d'intérêt de l'utilisateur et lui fournir les documents pertinents sans qu'il ait à renouveler sa demande chaque fois. C'est aussi ne plus attendre passivement que l'utilisateur vienne visiter les locaux du service avant que l'on ne s'occupe de ses besoins documentaires. Pour y arriver, il faut faire des enquêtes psychosociologiques sur le milieu et l'utilisateur.

La polarisation bibliothécaire/documentaliste ne peut que fausser le problème. Il y a des spécialistes en information qui veillent à satisfaire les besoins documentaires de leurs clients parce qu'ils sont persuadés que c'est leur rôle de le faire ou, plus prosaïquement, parce qu'ils redoutent de se faire congédier pour inefficacité. Il y en a d'autres qui pensent que l'utilisateur est un personnage bien agaçant dont il faut se débarrasser au prix du moindre effort.

Ajoutons qu'une nouvelle opposition pointe à l'horizon : spécialiste en information documentaire/technicien en documentation ou, autrement dit, bibliothécaire/bibliotechnicien.

L'on reproche au bibliothécaire ses dix-huit années de scolarité, quand un bibliotechnicien avec ses quatorze années semble pouvoir occuper aussi efficacement le poste.

En relisant les définitions des trois fonctions *détecter/évaluer/communiquer*, on admettra que si l'on peut accuser le spécialiste en information documentaire de quelque chose, ce n'est pas tant d'être sur-scolarisé que de se résigner à être sous-utilisé.

L'École de bibliothéconomie a décidé de ne plus se prêter au jeu des étiquettes, ainsi que le prouve son nouveau programme d'études récemment approuvé par l'Université. Elle forme des spécialistes en information documentaire qui adapteront au travail l'étiquette qui conviendra à leur contexte de fonctionnement ou au libellé de leur contrat d'embauche, mais tous auront la formation nécessaire pour satisfaire les besoins des usagers d'abord et pour se préoccuper des aspects techniques ensuite.

Il en résulte que la première année du programme est générale et commune à toutes les orientations. Ce n'est qu'en deuxième année que les spécialisations se dessinent selon les aptitudes des étudiants.

La querelle oiseuse des « manuels » et des « automatisés », des « traditionnels » et des « avant-gardistes » a été éliminée le jour où l'École a accepté de répondre honnêtement à une question puérile : pour qui fonctionnent les services d'information documentaire ?

Le lecteur peut sourire ironiquement devant cette déclaration à l'emporte-pièce. Effectivement, le changement d'attitude ne se fera que graduellement.

En l'an 2000, la moitié des bibliothécaires et des documentalistes actuels seront encore en fonction. Il faut espérer que l'exemple de la nouvelle moitié inspirera un recyclage bénéfique pour les services d'information documentaire. Autrement, ceux-ci risquent fort de devenir des musées typographiques et d'être remplacés par des organismes mieux adaptés aux besoins de la société du troisième millénaire de notre ère.